
Les révisionnistes proposent un débat public

(à l'occasion du second colloque de la Sorbonne,
décembre 1987)

par Robert Faurisson

10 décembre 1987

A la mémoire de Martin Heidegger
et de Jean Beaufret, qui m'ont précédé
en révisionnisme.

Du 11 au 13 décembre 1987 se tiendront à la Sorbonne des journées d'étude sur:

"La critique historique et méthodologique des écrits "révisionnistes" sur la Seconde Guerre mondiale" (*Valeurs actuelles*, 26 octobre 1987, p. 29).

Les révisionnistes ne seront pas admis à présenter leur défense.

Ils seront condamnés *more sorbonico*.

Au terme de cette grand-messe, l'université (Mme [Ahrweiler](#)) et le CNRS (Jacques Valade) fulmineront l'anathème contre l'impiété révisionniste. Le tout se fera sous la protection de la police et aux frais du contribuable.

Il y aura là Simone [Veil](#), Alain Finkelkraut, Alfred Grosser et Claude [Lanzmann](#). François [Bédarida](#), François [Furet](#), Léon [Poliakov](#), Georges [Wellers](#) et Pierre [Vidal-Naquet](#). Yehuda [Bauer](#) (Israël), Marlis Steinert (Suisse), Christopher [Browning](#) (USA), Michael Marrus (Canada), Hans Mommsen (Allemagne de l'Ouest), Kurt Patzold (Allemagne de l'Est) et quelques autres encore.

On y réfléchira sur "la politique nazie d'extermination". Désespérément, on cherchera un ordre de Hitler ou de quiconque d'exterminer les juifs. En vain. Puis, on se consolera en affirmant que, de toute façon, ordre ou pas, cela n'a pas d'importance. On ne trouvera pas non plus de "programme d'extermination"; alors on parlera d'"engrenage": c'est simple, l'extermination s'est faite toute seule, machinalement, sur des initiatives locales et par des improvisations individuelles. C'est ce que Raul [Hilberg](#), grand prêtre de la religion de l'Holocauste, appelle: "an incredible meeting of minds"(*Newsday* (Long Island), 23 février 1983, p. II/3: déclaration qu'il a confirmée au procès Zuendel à Toronto le 17 janvier 1985). Pas un instant on ne commencera par le commencement: Le crime spécifique (génocide ou extermination) a-t-il existé? L'arme spécifique de ce crime (la chambre à gaz homicide) a-t-elle existé? Existe-t-il une seule expertise de l'arme du crime établissant que tel local a bien été une chambre à gaz homicide? Existe-t-il un seul rapport d'autopsie prouvant un meurtre par gaz-poison? D'où vient le chiffre de six millions de juifs morts du fait des Allemands ou de leurs alliés? Existe-t-il un seul prétendu témoin qui ait subi l'épreuve du contre-interrogatoire sur la procédure même d'exécution par un gaz? Une seule reconstitution d'un convoi de deux mille personnes arrivant à Birkenau et attendant que quinze fours crématoires les consomment à raison d'une heure et demie par cadavre?

Du 29 juin au 2 juillet 1982 s'était déjà tenu à la [Sorbonne](#), sous la haute surveillance d'une organisation juive et de la police, un colloque international contre le révisionnisme. Annoncé à son de trompe, il devait, une fois pour toutes, faire taire les révisionnistes. Or, jamais peut-être un tel colloque n'allait connaître un tel fiasco. La conférence de presse sur laquelle il s'achevait révélait le total désarroi de Raymond [Aron](#): il y avait eu de violentes disputes; on n'avait pas pu, "[malgré les recherches les plus érudites](#)", [trouver un ordre d'extermination](#); quant aux chambres à gaz, on ne semblait pas en avoir parlé. Trois ans plus tard (!) paraissait un gros ouvrage se présentant de manière abusive comme le compte rendu de ce colloque: *L'Allemagne nazie et le génocide juif*, Gallimard/Le Seuil, 1985. Aucune preuve d'un ordre d'extermination n'y figure, ni aucune preuve de l'existence de chambres à gaz autres que de désinfection.

D'autres colloques allaient se tenir à l'étranger, avec le même résultat: à Stuttgart en mai 1984 et à Haïfa en juin 1986.

Les historiens exterminationnistes ont sombré dans la métaphysique. Ils se partagent entre "intentionnalistes" et "fonctionnalistes". Les premiers posent en principe qu'il y a eu une intention d'exterminer et les autres que l'extermination s'est faite spontanément. C'est le sexe des anges, c'est la dent d'or, c'est la génération spontanée. Les Allemands excellent dans ce genre de fumisteries philosophiques.

Que disent les révisionnistes?

Les révisionnistes demandent une révision de l'histoire de la seconde guerre mondiale. Ils estiment que les vainqueurs ont beaucoup exagéré ou menti sur le compte des vaincus. Un exemple anodin parmi d'autres: la bataille du plateau de (s) Glières de mars 1944 est trop souvent présentée comme l'équivalent de la bataille de Bir Hakeim, elle-même décrite, ou peu s'en faut, comme le pendant de la bataille de Verdun; selon l'historiographie officielle (Jean Rosenthal et Maurice Schumann), le nombre des Allemands tués par le maquis dans cette bataille aurait été de quatre cents ou quatre cent quarante-sept; en réalité, il a probablement été de 2 (deux) (H. [Amouroux](#), *La Grande Histoire des Français sous l'Occupation*, 7, p. 290-2)!

Les juifs européens n'ont pas été exterminés; c'est d'une telle évidence qu'aujourd'hui même les historiens exterminationnistes parlent, non pas d'une extermination des juifs, mais d'une tentative d'extermination des juifs.

Les révisionnistes pensent que Hitler a traité les juifs en ennemis déclarés, puis, à partir de septembre 1939, en représentants d'une minorité belligérante hostile. Comme toujours lorsqu'il y a une guerre, les civils, les femmes et les enfants paient durement leur tribut aux horreurs de la guerre (cela a été particulièrement le cas pour les Allemands). Hitler a voulu une "solution finale" du problème juif en Europe, et cela, par l'émigration si possible, par la déportation, si nécessaire. Pendant la guerre, il a envoyé un nombre important de juifs en camps de travail ou en camps de concentration. Pour l'après-guerre, il envisageait la création d'un foyer national juif à Madagascar ou ailleurs. "Beaucoup de juifs sont morts et beaucoup de juifs ont survécu". Que veut dire "beaucoup" dans ces deux cas? C'est aux historiens de le déterminer en toute indépendance et quiétude. Les moyens de déterminer ces chiffres existent; il faut s'en servir au lieu de les dérober aux chercheurs comme le fait le [Service international de recherches](#) situé à Arolsen (Allemagne de l'Ouest) mais relevant du Comité international de la Croix-Rouge à Genève. Le chiffre de six millions a été reconnu comme "symbolique" par Martin [Broszat](#), directeur de l'Institut d'histoire contemporaine de Munich (procès contre Ervin Schoenborn à Francfort, 50 Js 12 828/78 919 Ls, 3 mai 1979). Le vrai chiffre pourrait se situer aux environs d'un million de morts par tous faits de guerre. A ceux qui disent: "Quelle différence entre six millions et un million de morts?", la réponse est: cinq millions; cinq millions de personnes pour qui il y a donc eu la plus grande des différences possibles, celle qui sépare la vie de la mort. Et puis, il ne faut pas confondre mort et assassinat.

A la fin de la guerre, il survivait encore assez de juifs européens pour essaimer à travers le monde ainsi que pour fonder et peupler un Etat: celui d'Israël.

Au 31 décembre 1980, le [nombre des personnes](#) (victimes ou ayants cause) indemnisées par les contribuables allemands s'élevait "à 4.344.378, dont 40% vivant en Israël, 20% en RFA et 40% dans le reste du monde" (*Canadian Jewish News*, 11 décembre 1981, p. 4). Le Congrès juif mondial a soixante-dix représentations nationales.

Un sujet de réflexion pour les historiens:

les récentes révélations du document Muller

Le 27 octobre 1987, un ancien commandant autrichien, Emil [Lachout](#), résidant à Vienne, révélait l'existence d'un document, daté du 1er octobre 1948 et signé par un commandant Mueller, sujet autrichien, travaillant alors en collaboration avec la police militaire alliée, dans le cas présent en secteur russe et sous commandement russe (*Trostkaserne* de Vienne). Voici la traduction de ce document:

Circulaire n°31/48

1. Les commissions d'enquête alliées ont établi à ce jour qu'il n'y a pas eu d'êtres humains tués par gaz-poison dans les camps de concentration suivants: Bergen-Belsen, Buchenwald, Dachau, Flossenbürg, Gross-Rosen, Mauthausen et ses camps annexes, Natzweiler, Neuengamme, Niederhagen (Wewelsburg), Ravensbrück, Sachsenhausen, Stutthof, Theresienstadt. Dans ces cas, on a pu prouver qu'il y avait eu aveux extorqués et faux témoignages. Il y a lieu d'en tenir compte lors des enquêtes et auditions de criminels de guerre. Ce résultat d'enquête devra être porté à la connaissance des anciens détenus des camps de concentration qui lors d'auditions font des déclarations sur l'assassinat de personnes, en particulier de juifs, par gaz-poison dans ces camps. Au cas où ils persisteraient dans leurs dires, on les assignera pour faux témoignage.
2. Dans la circulaire 15/48, annuler le point 1.

Le Directeur du SPM:
Mueller, Commandant

Pour copie conforme de l'expédition:

[Lachout](#), Sous-Lieutenant

L.S. [*Locus Sigillae*=emplacement du cachet]

pcc
République d'Autriche
Bataillon de garde de Vienne [Signature]
Bureau du Commandant [...]

Tribunal cantonal "Favorites"

1101 Vienne, Angeligasse 35 Vienne

27 oct. 1987

[Signature]

Je soussigné atteste avoir, le 1^{er} octobre 1948, en tant que membre du Service de la Police Militaire auprès du Quartier Général des Alliés, certifié conforme l'expédition de cette circulaire selon le paragraphe 18, al. 4, du code de droit administratif.
Vienne 27 octobre 1987
[Signature]

Onze jours plus tôt, soit le 16 octobre 1987, Emil [Lachout](#) avait rédigé une autre attestation (signature attestée par le même tribunal cantonal de Vienne); il y déclarait en substance notamment ceci:

1. Dans de multiples cas, qui avaient fait l'objet de plaintes, on avait obtenu de soldats allemands, et en particulier de SS, des aveux qui, après enquête, se révélaient avoir été obtenus par torture ou par lavage de cerveau (appelé également menticide), quand ils n'étaient pas des faux (ou: des falsifications).
2. Les dires de nombreux détenus s'étaient révélés erronés ou peu dignes de foi parce qu'ils provenaient, par exemple, de criminels de droit commun se présentant comme persécutés politiques ou raciaux et inventant des récits d'atrocités pour n'avoir pas à purger le reste de leur peine; ils pouvaient aussi provenir de ressortissants de pays de l'Est qui, ayant été dans des camps de travail et non dans des camps de concentration, craignaient d'être accusés de collaboration avec les Allemands.
3. Les autorités alliées, découvrant ces pratiques, avaient pris toute une série de mesures pour le contrôle des interrogatoires; en particulier, elles avaient décidé de s'adjoindre les services de certains Autrichiens. Sous la direction du commandant Mueller (probablement un ancien des Brigades internationales), des Autrichiens, dont Emil [Lachout](#) et des médecins de l'administration publique, avaient fait des enquêtes sur les cas de torture et autres. Les rapports d'usage étaient rédigés. Ils étaient traduits en anglais, français et russe et remis aux Alliés. Lors de la dissolution de ce Service de la police militaire en 1955, les dossiers en allemand avaient été transmis

au chargé d'affaires du gouvernement fédéral autrichien (Chancellerie).

Questions à propos du document Mueller

Si ce document est authentique, il pose de graves questions:

1. Pourquoi a-t-il fallu attendre 1987 pour que quelqu'un ait le courage d'en révéler l'existence?
2. Pourquoi nous a-t-on caché-- et avec tant de succès-- l'existence de tels dossiers dans les archives américaines, britanniques, françaises, soviétiques, allemandes, autrichiennes?
3. La vulgate exterminationniste prononce qu'il y a eu des gazages homicides dans les camps de Mauthausen (et son annexe de Gusen, sans compter le château de Hartheim), de Natzweiler-Struthof, de Neuengamme, de Ravensbrueck, de Sachsenhausen-Oranienburg, de Stutthof-Danzig; elle prétend posséder des preuves indiscutables et, en particulier, des aveux; par exemple, c'est apparemment à cause de la chambre à gaz de Ravensbrueck que Germaine Tillion, Anise Postel-Vinay, Marie-Jo Chombart de Lauwe ont pu constater l'exécution ou le suicide de trois des principaux responsables du camp: Suhren, Schwarzhuber et le Dr Treite. Pour Dachau, on ne prétend pas posséder de "preuves indiscutables". Tout cela peut se vérifier à la lecture d'un ouvrage rédigé par vingt-quatre auteurs dont trois participeront justement au colloque de la Sorbonne de 1987: Willi Dressen, procureur à Ludwigsburg, Anise Postel-Vinay, licenciée ès lettres, et Georges Wellers, dont je ne parviens pas à savoir quels diplômes universitaires il possède et qui se prévaut du titre de "professeur de physiologie et de biochimie à la Sorbonne": *Les Chambres à gaz, secret d'Etat* (en allemand *NS-Massentoetungen durch Giftgas*), éd. de Minuit, 1984 (voy, p. 222-55, 299-300). Comment concilier les affirmations, "les preuves, les témoignages, les aveux" de cette vulgate avec les révélations du document Mueller? Que penser des méthodes de travail de ces vingt-quatre auteurs? Cet ouvrage est étrange: on nous y assomme de références mais il n'y a pour ainsi dire pas d'indication de sources! Le titre semble signifier: "Lecteurs, ces chambres à gaz étaient le plus grand de tous les secrets possibles, le secret d'Etat; aussi, ne vous attendez pas à trouver des preuves au sens ordinaire du mot mais plutôt des éléments de preuve à décoder selon une clé que nous vous livrons". C'est le système bien connu des adminicules: 1/4 de preuve+ 1/4 de preuve+ 1/2 preuve=1 preuve;
4. Restent bien sûr les cas d'Auschwitz-I, d'Auschwitz-II (ou Birkenau) et celui de trois petits camps: Treblinka, Sobibor et Belzec. Les Soviétiques et les Polonais sont, depuis la fin de la guerre, les propriétaires exclusifs et jaloux de l'emplacement de ces camps; c'est surtout à eux que nous devons l'histoire officielle de ces prétendues usines d'extermination. Mais en quoi les preuves, les témoignages et les aveux dont nous sommes redevables à ces deux pays communistes auraient-ils plus de valeur que les preuves, les témoignages et les aveux que nous devons aux Américains, aux Britanniques et aux Français? Je pose cette question depuis 1974 au moins, mais je ne parviens pas à obtenir de réponse.
5. Martin Broszat a, pour sa courte honte, publié en 1958 ce qu'il a osé nous présenter comme le journal authentique et sincère du commandant d'Auschwitz: Rudolf Hoess. Soudain, en 1960, il a publié dans *Die Zeit* (19 août 1960, p. 16) une courte lettre disant qu'il n'y avait pas eu de gazage homicide à Dachau ni, d'une façon générale, dans tous les camps de l'Ancien Reich (Allemagne dans ses frontières de 1937), ce qui revenait à dire qu'il n'y avait pas eu non plus de gazage à Neuengamme, à Ravensbrueck ni à Sachsenhausen-Oranienburg. Il n'a jamais consenti à révéler sur quelles enquêtes, sans doute longues et délicates, il fondait pareille affirmation. Il refusait de me faire savoir si, à son avis, il avait existé des gazages homicides à Natzweiler-Struthof (Alsace) ou à Mauthausen (Autriche). Il ne voulait pas répondre à des questions "orientées" sur "le problème compliqué des chambres à gaz" (*zu dem komplizierten Problem der Gaskammern*. Lettre du 23 août 1974). Le moment est venu de demander à Martin Broszat s'il n'avait pas tout simplement connaissance des rapports d'enquêtes dont parle le commandant Mueller.
6. Ce document Mueller n'apporte-t-il pas un supplément de crédit à une révélation faite en 1959 par Stephen Pinter? Après la guerre, cet avocat américain avait travaillé en Allemagne pendant dix-sept mois au service de l'*US War Department*. Il n'avait trouvé qu'un hebdomadaire tout à fait obscur pour confier que, dans la position où il s'était trouvé, il pouvait affirmer qu'il n'y avait jamais eu de chambre à gaz homicide en Allemagne et en Autriche et que, pour ce qui était d'Auschwitz, les Américains n'avaient pas pu y conduire une enquête parce que les Soviétiques ne l'avaient pas permis (*Our Sunday Visitor*, 14 juin 1959, p.15).

Autour des révisionnistes

Beaucoup d'esprits libres reconnaissent que les révisionnistes ont soulevé un véritable problème historique.

Dès la fin de la guerre, George Orwell, qui croyait pourtant à l'extermination des juifs polonais et allemands, estimait que la propagande est capable de tous les mensonges et il se demandait ce qu'il y avait de vrai dans ces histoires de chambres à gaz situées en Pologne (*The Collected Essays*, "Notes on Nationalism", Penguin Books, 1968, p.421).

En 1978, le célèbre historien allemand Helmut Diwald, professeur à l'université d'Erlangen, osait émettre de sérieux doutes

sur l'histoire officielle d'Auschwitz. Son livre était retiré de la circulation et dans une édition remaniée, on transformait du tout au tout les trois pages litigieuses jusqu'à leur faire dire exactement le contraire de ce qu'avait écrit l'auteur (*Geschichte der Deutschen*, Propyläen Verlag, Berlin, 1978 pour la 1^{re} éd. et 1979 pour la 2^e: comparer les pages 163-165 dans les moutures successives). Parmi les collègues qui allaient accabler H. [Diwald](#) se trouvait Alfred Grosser (*Le Monde*, 5 juillet 1979, p.3).

En 1979, Jean-Gabriel Cohn-Bendit écrivait: "Battons-nous donc pour qu'on détruise ces chambres à gaz qu'on montre aux touristes dans les camps où l'on sait maintenant qu'il n'y en eut point sous peine qu'on ne nous croie plus sur ce dont nous sommes sûrs." (*Libération*, 5 mars 1979, p. 4).

En 1986, Michel de [Bouard](#), ancien déporté de Mauthausen, doyen honoraire de la faculté des lettres de Caen, membre du Comité d'histoire de la deuxième guerre mondiale, membre de l'institut, déclarait:

"Dans la monographie sur Mauthausen que j'ai donnée dans *La Revue d'histoire de la Seconde Guerre mondiale* en 54, à deux reprises je parle d'une chambre à gaz. Le temps de la réflexion venu je me suis dit: où ai-je acquis la conviction qu'il y avait une chambre à gaz à Mauthausen? Ce n'est pas pendant mon séjour au camp car ni moi ni personne ne soupçonnions qu'il pouvait y en avoir, c'est donc un *bagage* que j'ai reçu après la guerre, c'était admis. Puis j'ai remarqué que dans mon texte, alors que j'appuie la plupart de mes affirmations par des références, il n'y en avait pas concernant la chambre à gaz..." ([Quest-France, édition du 2-3 août 1986](#), p. 6).

Au journaliste lui disant:

"Vous avez présidé l'Association des déportés du Calvados et vous en avez démissionné en mai 85; pourquoi?"

il répondait:

"Je me trouvais déchiré entre ma conscience d'historien et les devoirs qu'elle me fait et l'appartenance à un groupe de camarades que j'aime profondément mais qui ne veulent pas reconnaître la nécessité de traiter ce fait historique qu'est la déportation selon les méthodes d'une saine Histoire.

Je suis hanté par la pensée que dans 100 ans ou même 50 les historiens s'interrogent sur cet aspect de la seconde guerre mondiale qu'est le système concentrationnaire et de ce qu'ils découvriront. Le dossier est pourri. Il y a, d'une part, énormément d'affabulations, d'inexactitudes, obstinément répétées, notamment sur le plan numérique, d'amalgames, de généralisations et, d'autre part, des études critiques très serrées pour démontrer l'inanité de ces exagérations. Je crains que ces historiens ne se disent alors que la déportation, finalement, a dû être un mythe. Voilà le danger. Cette idée me hante" (*Ibid.*).

En 1981, puis en 1986, Edgar Morin, tout en refusant nettement le point de vue révisionniste, écrivait néanmoins:

"Les pièces du dossier critique faurissonien font ressortir les contradictions, invraisemblances, insuffisances de ceux qui ont témoigné sur l'activité exterminatrice de ces chambres à gaz, les difficultés ou impossibilités techniques et matérielles concernant tant les locaux que l'emploi du ZyklonB, l'absence de toute directive officielle nazie réglementant la chambre à gaz, l'absence même d'un texte hitlérien explicite précisant que la "solution finale" de la question juive n'est autre que la solution exterminatrice."

Et il ajoutait: "Il importe, à mon avis, de re-vérifier la chambre à gaz dans les camps nazis" (*Pour sortir du XX^e siècle*, F. Nathan, 1981, p.182-3, 192). En 1986, à propos de l'affaire de la thèse d'Henri Roques, il récidivait à la fois dans son opposition à la thèse révisionniste et dans sa conviction que les révisionnistes avaient des arguments, notamment de nature chimique, à étudier. Il déclarait:

Quand le ministre de l'Education nationale [à l'instigation d'Alain Devaquet] annule le titre universitaire conféré à Henri [Roques](#), j'inclus cela dans le jugement d'autorité et d'intimidation. On se sert d'un critère formel-- un vice dans la soutenance-- pour liquider le problème. Par ailleurs, une pétition dénonciatrice signée de noms éminents n'apporte pas en elle-même de preuve suffisante. (*L'Événement du jeudi*, "Histoire, méfie-toi du sacré!", 4 septembre 1986, p. 41).

L'argumentation et les découvertes révisionnistes

Ce n'est pas ici la place de rappeler, même succinctement, l'argumentation révisionniste. La bibliographie révisionniste est abondante, en France comme à l'étranger, mais il faut convenir que la diffusion en est difficile à cause de l'indigence des moyens financiers mis en oeuvre et de la répression administrative, policière et judiciaire. Des organismes comme le Congrès juif mondial ou, en France, la LICRA de Jean [Pierre-Bloch](#), se livrent à une véritable chasse aux sorcières. Des universitaires comme Pierre [Vidal-Naquet](#), tout en faisant mine de réprouver cette politique, fomentent ces campagnes de haine et les exacerbent jusque devant les tribunaux. Pour eux, les révisionnistes sont des "assassins" d'autant plus méprisables que ces assassins-là s'en prennent à des morts. Le révisionnisme est dangereux pour ceux qui le pratiquent: François Duprat a été assassiné et Michel Caignet, vitriolé. Ditlieb Felderer a été jeté en prison. L'Institute for Historical Review (Los Angeles) a été détruit de fond en comble par un incendie criminel. Henri Roques a perdu son titre de docteur et Wilhelm Staeglich va perdre le sien. Les agressions physiques contre les livres et leurs auteurs ne se comptent plus. Les procès sont innombrables. Il y a les perquisitions, la confiscation de passeport, les mesures de contrôle par la police de l'air et des frontières, le refus de visa, la saisie de livres, de films, de cassettes (pas un seul intellectuel français n'a osé protester publiquement contre la saisie du premier numéro des *Annales d'Histoire Révisionniste*), la destruction par la police judiciaire du matériel d'impression et même, dans le cas d'Ernst [Zündel](#) au Canada, l'interdiction de recevoir ou d'envoyer du courrier (mesure rapportée au bout d'un an de lutte). Il y a la perte de l'emploi et du salaire, la saisie-arrêt sur salaire, la répression

sur la femme ou les enfants, les atroces calomnies répandues à profusion par les médias (le 1^{er} juillet 1987, la Fédération française des sociétés de journalistes, regroupant plus de deux mille journalistes et des sociétés comme TF 1, Antenne-2, FR 3, l'Agence France-Presse, *Le Monde*, *Sud-Ouest*, *L'Equipe*... en appelaient aux autorités judiciaires pour faire taire les révisionnistes "au nom du respect de l'information et des Droits de l'homme" [sic]). Le 10 octobre 1987, Albin Chalandon a fait voter à la sauvette un amendement anti-révisionniste à l'intérieur d'une loi contre la... toxicomanie. La commission Hannoun n'exclut pas la création d'une loi spécifique contre le révisionnisme.

Pour savoir ce que disent les révisionnistes, il faut les lire dans le texte. Leurs découvertes sont considérables. Les documents les plus importants qu'on ait publiés par exemple sur Auschwitz sont dus soit aux recherches révisionnistes elles-mêmes, soit aux exterminationnistes qui, poussés dans leurs retranchements, étaient contraints de publier des documents soigneusement cachés. Dans le seul domaine des photographies, j'ai été le premier-- c'est un paradoxe-- à publier les plans des crématoires d'Auschwitz, ces crématoires qui étaient censés contenir de fantastiques chambres à gaz homicides: en réalité de modestes dépositaires ou un abri anti-aérien! En 1979, la publication des photos aériennes d'Auschwitz prises par les Alliés de 1943 à 1945 portaient le coup de grâce à la légende de l'extermination. En 1983, la publication de *l'Album d'Auschwitz* confirmait en tout point qu'il y avait eu tromperie et montrait ce qu'avait été la réalité du camp (pour essayer de sauver la mise, les publicateurs forcés, Serge [Klarsfeld](#) et le pharmacien Jean-Claude [Pressac](#), n'hésitaient pas à falsifier le plan de Birkenau et à... couper la route des douches pour faire croire que les femmes et les enfants se rendaient aux crématoires alors qu'ils se rendaient au grand "Sauna central"!)). Car les révisionnistes qu'on s'acharne à dénoncer comme des négativistes font une oeuvre positive: ils montrent **ce qui s'est vraiment passé**. Ils font l'histoire, dans tous les sens du mot. Ils ne sont pas vétéreux mais épris d'exactitude et même d'exactitude matérielle. Leurs arguments sont souvent d'ordre physique, chimique, topographique, architectural et documentaire. Ils n'appellent vérité que ce qui est vérifiable.

Le révisionnisme est la grande aventure intellectuelle de la fin de ce siècle. Sans le courage indomptable de Paul [Rassinier](#), un ancien déporté qui parlait vrai, la France ne serait pas entrée dans cette aventure. Sans Pierre Guillaume et ses amis de la gauche libertaire, cette aventure n'aurait pas eu de suite après la disparition de Rassinier en 1967. Pierre Guillaume écrit, publie et diffuse avec des moyens dérisoires des ouvrages qui enlèvent le sommeil à la classe politique, aux lobbies de toutes sortes, à certains des puissants de ce monde et, pour finir, à des historiens de cour qui sentent la partie leur échapper. La religion de l'Holocauste repose sur un mensonge et cela commence à se savoir.

Le révisionnisme ne s'applique pas seulement à l'étude d'un passé récent. Il s'intéresse au présent. Il décrit une croyance largement répandue chez nos contemporains. Il démonte le mécanisme de cette croyance fallacieuse. Il démontre jour après jour et *in vivo* comment sont obligés de réagir ceux qui, se sentant menacés dans leurs tranquilles convictions et dans leurs intérêts, renient d'un seul coup le respect qu'ils professent par ailleurs pour la liberté d'opinion, pour les grands idéaux humanitaires, pour les droits imprescriptibles de la recherche scientifique.

Aujourd'hui, le révisionnisme ne peut que retenir l'attention du journaliste, de l'homme politique, du psychologue, du sociologue, de l'historien.

Les concessions grandissantes faites au révisionnisme

Il ne se passe plus d'années que les exterminationnistes ne soient contraints à faire des concessions aux révisionnistes.

Ce qui s'appelle "fonctionnalisme" est déjà une concession de taille. On ne croit plus guère à une "intention exterminatrice". Et pour cause! On ne trouve ni un ordre, ni un plan, ni un budget pour l'extermination des juifs. Pourtant, les documents laissés par les Allemands se comptent en milliards de feuillets pour les seuls deux organismes qui sont censés avoir présidé à cette prétendue extermination: le RSHA (Office central de sécurité du Reich) et le SS-WVHA (Office central de gestion économique SS, chargé notamment des camps de concentration). [Hilberg](#) a admis au [procès de Toronto](#) (voy. ci-dessus) qu'on ne trouvait trace ni d'un ordre, ni d'un plan, ni d'un budget.

C'est ainsi qu'on a fini par admettre que le [procès-verbal](#) de la conférence de [Wannsee](#) ne prévoyait nullement une extermination comme on nous l'avait tant de fois ressassé. De fait, il prévoit le contraire: une libération des juifs qui survivraient à la guerre et un renouveau juif après une terrible épreuve.

Dans *Le Monde juif* (juil.-sept. 1982, p.91-131), Jean-Claude [Pressac](#), patronné non sans quelque gêne par Georges [Wellers](#), défendait la thèse suivante: à examiner les plans des crématoires de Birkenau (révélés par R.Faurisson), il fallait bien admettre que rien dans la disposition des lieux ne permettait de conclure que ces bâtiments avaient été construits pour contenir des chambres à gaz homicides mais, s'empressait-il d'ajouter, vu les témoignages, il faut imaginer que les Allemands ont "bricolé" les lieux pour en faire des usines de mort!!!

Le 29 mai 1986, dans un entretien accordé à *VSD* (p.37), Serge [Wellers](#) admettait qu'on n'avait pas encore publié de "vraies preuves" de l'existence des chambres à gaz mais seulement "des débuts de preuves qui embarrassaient les faurissoniens mais ne les avaient pas encore réduits au silence". Ainsi, de l'aveu même de ce justicier, on nous avait fait l'obligation de croire à ces chambres à gaz, sans aucune preuve publiée, même pas par Georges [Wellers](#) qui, en 1981, avait publié chez Gallimard un ouvrage intitulé: *Les Chambres à gaz ont existé. Des documents, des témoignages, des chiffres* et même pas non plus par les vingt-quatre auteurs du salmigondis intitulé: *Les Chambres à gaz, secret d'Etat* et publié en 1984. Le

journaliste Michel Folco s'avisait de l'affaire et consultait [Wellers](#): déplorations de ce dernier qui connaissait l'entretien de S. [Klarsfeld](#) et grand remue-ménage au terme duquel ce dernier adressait le 23 mars 1987 à G. [Wellers](#) un démenti de l'entretien mais un démenti qui valait confirmation! Au passage il écrivait:

Il est évident que dans les années qui ont suivi 1945 les aspects techniques des chambres à gaz ont été un sujet négligé parce que personne n'imaginait qu'un jour on aurait à prouver leur existence. (*Le Monde juif*, janv.-mars 1987, p.1).

Effectivement les juges de Nuremberg ne s'étaient pas souciés de prouver l'existence de ces chambres à gaz; les articles 19 et 21 du Statut étaient là pour les en dispenser:

"Le Tribunal ne sera pas lié par les règles techniques relatives à l'administration des preuves [...]. Le Tribunal tiendra pour acquis les faits de notoriété publique et ne demandera pas que la preuve en soit rapportée."

Le désarroi des exterminationnistes est riche d'enseignements. Le 23 mai 1986, au cours d'une émission d'*Europe-1*, Claude [Lanzmann](#) reprenait le ministre Michel Noir et lui faisait observer qu'il commettait une erreur en parlant d'une chambre à gaz à Mauthausen. Quatre mois plus tard, il venait à résipiscence et, dans une lettre du 29 septembre à Georges [Wellers](#), il écrivait:

"Contrairement à ce que j'ai paru déclarer sur l'antenne [...] il y a bien eu une chambre à gaz à Mauthausen. (*Le Monde juif*, juil.-sept. 1986, p.97)"

Claude [Lanzmann](#) parle tant qu'il finit par se trahir et trahir les siens. [Son film Shoah démontre, s'il en était besoin, qu'on ne possède pas la moindre preuve du moindre homicide d'un juif par le gaz](#). Les "témoignages" sont ou vides ou vagues ou totalement absurdes comme c'est en particulier le cas pour Abraham Bomba, le "coiffeur de Treblinka" (voy. "Ouvrez les yeux, cassez la télé!", 2e supplément du numéro 1 des *Annales d'Histoire Révisionniste*). C'est le cas pour les témoins allemands; d'ailleurs, très tardivement, Claude [Lanzmann](#) a révélé sa filouterie. Il s'était inventé un nom: Claude-Marie Sorel, un titre: celui de docteur en histoire, un institut: le Centre de recherches et d'études pour l'histoire contemporaine, du papier à faux en-tête portant: "Académie de Paris" et, pour finir, il avait grassement payé ses témoins: 3.000 DM par tête, soit environ 10.000 F (VSD, 9 juillet 1987, p.11). Cet honnête homme participera au [colloque de la Sorbonne](#) organisé par Mme [Ahrweiler](#), recteur de l'Académie de Paris, et il prendra place le dernier jour au symposium sur "Histoire et mémoire" présidé par Mme Simone [Veil](#).

Beaucoup de concessions ont été faites aussi à propos de la qualité des témoins. Deux exemples suffiront: plus personne ne conteste que Martin Gray est un faux témoin et que Max Gallo a participé activement à la confection de son faux témoignage. (M. Gallo sait qu'il a été payé par un homme qui avait édifié une fortune en faisant fabriquer industriellement des meubles qu'il vendait aux Etats-Unis comme d'authentiques antiquités.) Quant à Elie [Wiesel](#), voici comment le juge Pierre [Vidal-Naquet](#), éclairé, il est vrai, par un texte révisionniste sur "Un grand faux témoin: Elie [Wiesel](#)":

Par exemple, vous avez le rabbin Kahane, cet extrémiste juif, qui est moins dangereux qu'un homme comme Elie [Wiesel](#), qui raconte **n'importe quoi**... Il suffit de lire certaine description de *La Nuit* pour savoir que certaines de ses descriptions ne sont pas exactes et qu'il finit par se transformer en marchand de Shoah... Eh bien lui aussi porte un tort, et un tort immense, à la vérité historique" (*Zéro*, avril 1987, p. 57).

Dans son dernier ouvrage, *Les Assassins de la mémoire*, [Vidal-Naquet](#) se voit contraint à toutes sortes de concessions: sur le caractère plus que suspect du témoignage attribué au SS Pery [Broad](#) (p. 45); sur la valeur du "matériel engrangé à Nuremberg" (p. 47); sur le fait que Simone [Veil](#) ait été comptabilisée sous le nom de Simone Jacob comme gazée (p. 65) (ce qui a été aussi le cas d'Henri [Krasucki](#) et de sa mère, de Gilbert [Salomon](#), dit aujourd'hui "le roi de la viande", et de quelques milliers d'autres juifs de France moins célèbres que ces personnages); sur la sacralisation du peuple juif grâce à Auschwitz et sur le profit qu'en tirent Israël et certains groupes juifs (p. 125, 130, 162, 214 [notes 90 et 93], 223 [note 90]); sur le témoignage du SS Gerstein "bourré d'invéraisemblances et de contradictions" (p. 154); sur le chiffre des victimes d'Auschwitz: 4 millions d'après les Polonais, "autour de trois millions et demi" pour [Lanzmann](#), mais un million pour [Vidal-Naquet](#) (personnellement, je croirais plutôt à 50.000 à 60.000 morts mais aucune enquête n'a encore été vraiment faite); sur les "chambres à gaz imaginaires" (p. 219, note 44). La plus intéressante concession est celle qui porte sur Auschwitz-I: [Vidal-Naquet](#) ne croit plus à l'authenticité de la chambre à gaz de ce camp, pourtant visitée par des millions de touristes à qui elle est présentée comme authentique (p. 131-2 et note 94 de la p. 214)!

P. [Vidal-Naquet](#) veut bien admettre que la cour de Paris a reconnu le sérieux de mon travail sur les chambres à gaz. Il écrit:

"La répression judiciaire est une arme dangereuse et qui peut se retourner contre ceux qui la manient. Le procès intenté en 197 (9) à Faurisson par diverses associations antiracistes a abouti à un [arrêt de la cour d'appel de Paris en date du 26 avril 1983](#), qui a reconnu le sérieux du travail de Faurisson, ce qui est un comble, et ne l'a, en somme, condamné que pour avoir agi avec malveillance en résumant ses thèses en slogans." (p. 182)

Il est de fait qu'en 1979 neuf associations, conduites par la LICRA, m'avaient assigné en justice pour dommage à autrui par falsification de l'histoire. La cour avait conclu que l'existence des chambres à gaz constituait un véritable problème historique malgré tous les témoignages. Elle se montrait sensible à l'argument de l'impossibilité chimique. Des documents sur le Zyklon B (qui est de l'acide cyanhydrique) et sur l'emploi de l'acide cyanhydrique dans les pénitenciers américains pour l'exécution des condamnés à mort avaient démontré cette impossibilité radicale dans le cas des prétendues chambres

à gaz homicides d'Auschwitz et d'autres camps. Je note d'ailleurs qu'en neuf ans de controverse on n'a jamais tenté de me répondre sur le chapitre des chambres à gaz américaines. La cour avait estimé que j'avais une "démarche logique" et elle n'avait pas trouvé trace des défauts que mes adversaires avaient essayé de découvrir; il n'y avait dans mon travail ni légèreté, ni négligence, ni ignorance délibérée, ni mensonge. La cour était allée jusqu'à en tirer une conclusion spectaculaire. Au vu de la qualité de mes recherches et nullement pour les besoins de la liberté d'expression, elle avait prononcé:

"La valeur des conclusions défendues par M. Faurisson [sur le chapitre des chambres à gaz] relève donc de la seule appréciation des experts, des historiens et du public."

Et elle me condamnait là-dessus pour mes "slogans", ma dangerosité et autres motifs de même calibre.

L'inexorable essor du révisionnisme

Cet arrêt de la cour de Paris garantissait pour tout Français le droit de proclamer que les chambres à gaz homicides du iiii Reich n'avaient jamais existé. De 1983 à 1987, les médias ont dissimulé cette information, qui commence seulement à se faire jour.

Pourtant la répression s'aggrave. Plus le révisionnisme progresse et plus la situation des révisionnistes devient dangereuse.

En revanche, plus les exterminationnistes multiplient les livres, les films, les colloques et plus ils dévoilent la situation, tragique sur le plan intellectuel et moral, où ils se trouvent aujourd'hui. Plus ils en appellent à la police et à la justice et plus leur incapacité à répondre aux arguments révisionnistes est éclatante.

Cent fois les révisionnistes ont réclamé une confrontation au grand jour ct devant le grand public. Mais, en face, on a peur. [Vidal-Naquet](#) décrète:

"On doit discuter sur les révisionnistes... On ne discute pas avec les révisionnistes." (*Les Assassins de la mémoire*, p. 10)

C'est la politique de l'autruche. Pour prendre une comparaison avec le sport, [Vidal-Naquet](#) se juge infiniment plus fort au tennis que tel adversaire. Cet adversaire vient-il à lui proposer un match, [Vidal-Naquet](#) se ravise. Il veut bien jouer mais à condition de n'avoir aucun adversaire en face de lui. Et le public est prié de croire qu'il est le meilleur.

Autre comparaison: ce colloque de la Sorbonne est en fait destiné à prononcer la condamnation des révisionnistes *maisn absentia rei*. Imagine-t-on un colloque sur une association quelconque avec interdiction pour les membres de cette association d'y participer?

On s'achemine vers des solutions absurdes. Sous la pression du Congrès juif Mondial, le gouvernement français risque de voter une loi à l'allemande interdisant la mise en doute du dogme de l'extermination des juifs. Il sera vivement recommandé de dire que le nombre des morts juives s'est élevé à 6 millions. On tolérera une croyance en 5 millions de morts seulement. A 4 millions, on aura de graves ennuis. A 3 millions, c'est la condamnation assurée avec la perte probable de son emploi public. A 2 millions, c'est l'exclusion certaine. A 1 million, c'est la radiation à vie, sans compter la prison.

Un Français aurait le droit le plus strict d'ignorer combien il est mort de catholiques, de protestants, de musulmans, d'animistes, de shintoïstes, d'agnostiques durant la dernière guerre mondiale, ou bien il pourrait publier là-dessus les chiffres les plus fantaisistes. Personne n'y trouverait à redire devant les tribunaux. Mais, s'il s'agit des juifs, l'affaire est toute différente. Pourquoi?

Les juifs souhaitent-ils cela? J'en doute. Mais je ne doute pas que les organisations qui prétendent parler en leur nom soient prêtes à commettre cette ineptie après toutes celles que leur a inspirées la haine ou la peur du révisionnisme.

Les révisionnistes revendiquent simplement le droit au doute et à la recherche. Ils n'entendent pas respecter de dogme ou de tabou. Ils proposent **un débat ouvert et public**.

Le colloque "La politique nazie d'extermination" à l'intention duquel le texte ci-dessus avait été rédigé s'est effectivement tenu à la [Sorbonne](#).

Les tentatives de filtrer l'assistance pour en exclure systématiquement les révisionnistes se sont heurtées à des protestations multiples, dont celle du Révérend Père Riquet qui exigea qu'un carton d'invitation fût remis au Professeur Faurisson, et au fait que le nombre des révisionnistes augmente et qu'ils ne sont pas tous identifiés.

Le colloque s'est donc tenu en présence d'une dizaine de révisionnistes dont le Professeur Faurisson, son éditeur, Pierre Guillaume, et Alain Guionnet, auteur des tracts signés "L'Aigle Noir", pour ne citer que les plus connus. Cette présence conduisit les organisateurs à supprimer tous les débats prévus avec l'assistance aux termes des exposés et à censurer systématiquement les questions écrites.

Alors que le [colloque de 1982](#) avait vu le lancement de l'école "fonctionnaliste" comme contre-feu, et que des concessions essentielles avaient été faites à la critique révisionniste cependant que l'étude hâtive de quelques documents présentés par

le pharmacien "historien" autodidacte [Pressac](#) permettait de maintenir la croyance en la réalité des "gazages" prétendument effectués dans les crématoires de Birkenau, le remake de 1987 n'a été qu'un soliloque désespérant, voué à la réaffirmation obsessionnelle des fondements métaphysiques de la croyance holocaustique, sans documents nouveaux, sans référence à la documentation et à la critique acquise, où chacun des conférenciers ânonnait son texte et discernait aux autres un brevet de scientificité réciproque, sans parvenir à ébranler l'ennui consterné d'une assistance clairsemée, pourtant composée à 90% de groupies et de fans de l'holocauste.

Au cours du colloque, Monsieur Ovadia Sofer, ambassadeur d'Israël, Monseigneur Lustiger, archevêque de Paris, puis Madame Mitterrand, épouse du Président de la République, sont venus apporter par leur présence symbolique fort brève l'appui de l'officialité

Non seulement aucune réponse n'a été apportée à la critique révisionniste mais ce soliloque a vu une capitulation de l'Histoire et de ses règles critiques au profit de la prééminence de la "Mémoire" qui a été affirmée avec brutalité par Simone [Veil](#) et Claude [Lanzmann](#).

Ce texte a été affiché sur Internet à des fins purement éducatives, pour encourager la recherche, sur une base non-commerciale et pour une utilisation mesurée par le Secrétariat international de l'Association des Anciens Amateurs de Récits de Guerre et d'Holocauste (AAARGH). L'adresse électronique du Secrétariat est <[\[email protected\]](#)>. L'adresse postale est: PO Box 81475, Chicago, IL 60681-0475, USA.

Afficher un texte sur le Web équivaut à mettre un document sur le rayonnage d'une bibliothèque publique. Cela nous coûte un peu d'argent et de travail. Nous pensons que c'est le lecteur volontaire qui en profite et nous le supposons capable de penser par lui-même. Un lecteur qui va chercher un document sur le Web le fait toujours à ses risques et périls. Quant à l'auteur, il n'y a pas lieu de supposer qu'il partage la responsabilité des autres textes consultables sur ce site. En raison des lois qui instituent une censure spécifique dans certains pays (Allemagne, France, Israël, Suisse, Canada, et d'autres), nous ne demandons pas l'agrément des auteurs qui y vivent car ils ne sont pas libres de consentir.

Nous nous plaçons sous la protection de l'article 19 de la Déclaration des Droits de l'homme, qui stipule:
ARTICLE 19 <Tout individu a droit à la liberté d'opinion et d'expression, ce qui implique le droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considération de frontière, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit>
Déclaration internationale des droits de l'homme, adoptée par l'Assemblée générale de l'ONU à Paris, le 10 décembre 1948.

[\[email protected\]](#)

| [Accueil général](#) | [Aller à l'archive Faurisson](#) |

L'adresse électronique de ce document est:

<http://aaargh-international.org/fran/archFaur/1986-1990/RF871210.html>